



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 mai 2003
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Deuxième session

New York, 12-23 mai 2003

Projet de décision présenté par le Rapporteur

L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

« **Bureau de l'Instance permanente sur les questions autochtones**

Le Conseil économique et social, ayant pris note du fait que l'Instance permanente sur les questions autochtones a jugé utile de désigner six membres pour son Bureau, à ses première et deuxième sessions, certifie que cette nouvelle façon de procéder constitue une méthode de travail de l'Instance. »

